

Note de plaidoyer - Municipales 2026 Groupe local Paris en Selle 16^e

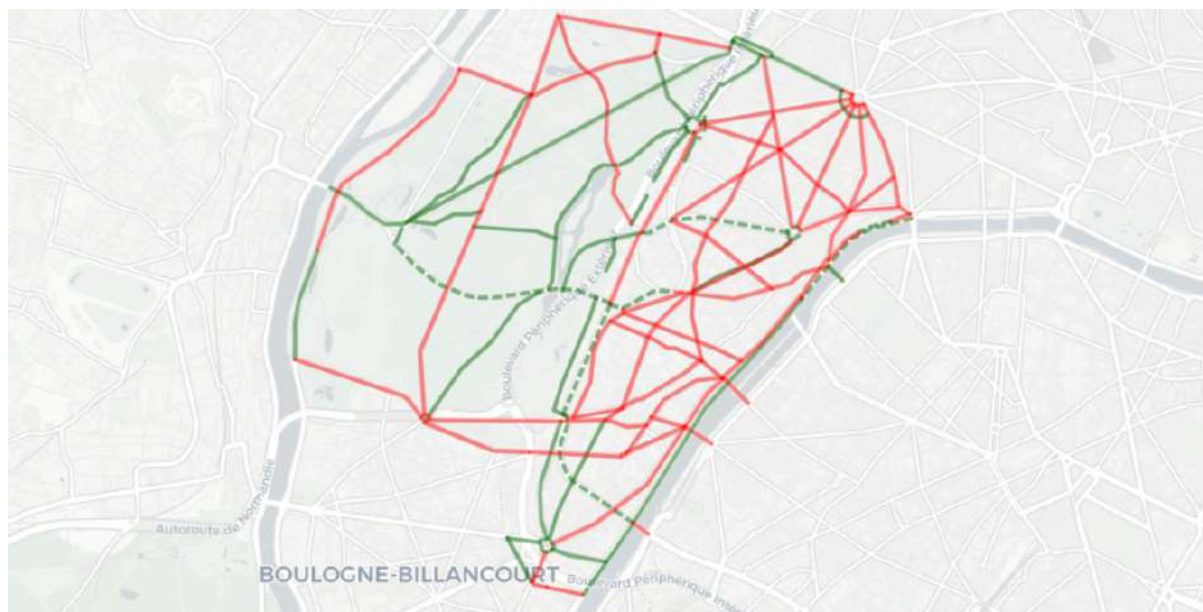
Un 16^e qui attire et qui protège les familles : réalisable en un mandat

Le 16^e arrondissement de Paris est confronté à un problème de sécurité routière. Ces dernières années, la situation a tragiquement pris de l'ampleur, avec trois décès recensés entre décembre 2024 et janvier 2025. Un nouvel accident très grave de piétons a eu lieu en juillet 2025, au même niveau que l'accident mortel de décembre 2024, avenue Mozart.

Ces accidents, en plus d'autres incidents graves sur les rues de la Pompe, de la Tour, des Vignes, ont par ailleurs conduit les **Associations de Parents d'Élèves** de Saint-Jean-de-Passy, La Providence, Gerson et La Tour, à se mobiliser pour exiger un apaisement du trafic aux abords des écoles. Une demande se fait aujourd'hui de plus en plus entendre : l'instauration de « **rues aux écoles** » autour des établissements scolaires privés et publics.

Désormais les foyers non-motorisés sont plus nombreux que ceux motorisés dans notre arrondissement (INSEE 2022). La part des trajets domicile-travail en voiture, bien que plus élevée que dans les autres arrondissements, connaît une baisse continue dans l'arrondissement. Les familles sont de plus en plus nombreuses à utiliser le vélo pour amener les enfants à l'école, pour aller travailler ou pratiquer du sport dans le bois de Boulogne. Paris en Selle 16^e en est plus que jamais témoin : une proportion grandissante de nos adhérents du 16^e sont parents d'élèves dans l'arrondissement. Les entreprises l'ont aussi compris puisque l'accessibilité aux parkings à vélos et aux pistes cyclables est de plus en plus un argument pour la location de bureaux.

État des lieux du réseau cyclable du 16^e arrondissement



Sur la carte ci-dessus et [disponible sur notre site web](#), nous avons classé les principaux axes du 16^e en trois catégories : 1) **Réseau existant** : aménagements cyclables réalisés et qualitatifs. 2) **Axes à réaménager (en pointillé)** : aménagements de mauvaise qualité/étroits. 3) **À aménager** : absence d'aménagement/situation dangereuse. On peut y voir encore beaucoup de rouge, ce qui montre le travail restant à faire pour compléter le réseau cyclable de l'arrondissement.

Pour rester attractif et accueillant, le 16^e doit se mettre à niveau. Les attentes des Parisiens ont évolué et se déplacer à vélo fait désormais partie de leur mode de vie.

La sécurité de nos enfants, à pied et à vélo, est un choix politique. En effet, les solutions sont connues : réduire le trafic de transit dans les quartiers, compléter le réseau cyclable au cœur du 16^e et protéger les carrefours.

Si ce mandat a été celui des plans et des discussions, ce prochain mandat doit être celui des réalisations. Paris en Seine demande un engagement fort et une concertation sur les actions suivantes :

1. Réaliser le Plan Vélo

- **Axe nord-sud dans le cœur du 16^e, avenue Mozart**: Le projet emblématique est l'avenue Mozart, hautement prioritaire pour la sécurité des cyclistes, la fluidité du trafic et l'amélioration du cadre de vie. Aménagements cyclables à intégrer impérativement dans toute réfection de voirie sous peine d'illégalité.
- **Avenue de Versailles, Avenue Foch, Rue Mirabeau, Rue Molitor et Pont de Grenelle** : Axes cruciaux dont les travaux sont attendus, nécessitant un calendrier clair et rapide. Les plans sont prêts, qu'attendons-nous ?
- **Comblir la discontinuité du Réseau Vélo IDF des Maréchaux - Boulevard Suchet / Boulevard Lannes** : Poursuivre et sécuriser les aménagements avec peinture et potelets pour élargir les pistes cyclables entre la Porte de Passy et la Porte de la Muette. Créer une piste cyclable pour accéder à la Porte de la Muette depuis la Porte Dauphine en remplaçant ou en rétablissant l'accès à l'avenue du Maréchal Fayolle.

2. Protéger les enfants et les familles

- **Dégager la visibilité aux passages piétons** : Un dégagement systématique de la visibilité des traversées est nécessaire dans tout l'arrondissement. Mesure obligatoire à partir de 2027.
- **Mon école n'est pas un raccourci - Rues de la Pompe, de la Tour, des Vignes et du Ranelagh** : Il n'est pas tolérable que les écoles servent de raccourcis pour accéder au périphérique. Deux options pour les sécuriser : changer les sens de circulation ou créer des « Rues aux écoles ».
- **Plans de circulation pour favoriser et protéger les habitants** : Changer les plans de circulation est une mesure efficace et peu coûteuse pour réduire les bouchons et offrir un cadre sécurisant aux piétons et cyclistes, sans réduire les stationnements ni pénaliser

la circulation locale ; un plan de la STV pour La Muette existe déjà et doit être repris rapidement.

- **Généraliser les doubles sens cyclables dans les rues calmes** : Le double sens cyclable est une obligation légale lorsque la rue est limitée à 30 km/h ou moins. Les études ont démontré qu'il n'est pas plus dangereux, bien au contraire, puisque les usagers de la route se voient.

3. Améliorer le cadre de vie

- **Retravailler et sécuriser les places du 16^e - Barcelone, Alma, Léna, Trocadéro** : Forte demande issue des concertations. Nous proposons de travailler avec la mairie du 16^e pour apporter des propositions détaillées d'aménagements sur ces carrefours complexes. Objectif : faire du 16^e un exemple en termes d'aménagements beaux et sécuritaires.
- **Pacifier pour dynamiser les commerces - rues de Passy et d'Auteuil** : Pour lutter contre le commerce en ligne, les rues commerçantes du 16^e doivent se moderniser : attirer par un cadre silencieux et beau faisant la part belle à la marche et au vélo.
- **Faciliter l'accès et la traversée du bois de Boulogne - Avenues de l'Hippodrome et de la Porte d'Auteuil, route de la Muette à Neuilly** : Le Bois doit devenir un espace sûr pour piétons et cyclistes par des axes dédiés séparant clairement les flux avec des pistes sur voirie, des traversées sécurisées limitées à 30 km/h, et un meilleur éclairage.

Enfin, pour permettre la mise en œuvre et le suivi de ces propositions, nous demandons la **mise en place d'un Comité vélo dans le 16^e arrondissement**. Il se réunirait au moins deux fois par an. Ce comité vélo, comme celui du 17^e ou du 11^e arrondissement, permettra de facilement remonter les besoins des usagers, et d'assurer que la mairie soit bien informée sur les besoins en mobilité de l'arrondissement.

